



#### DESCRIPTION

Fosse munie d'un revêtement filtrant et d'un matériau de drainage, comme de la pierre nette bien lavée, ou système plus complexe comprenant un puisard et un regard, contribuant à réduire non seulement les débits de pointe, mais également les volumes de ruissellement.

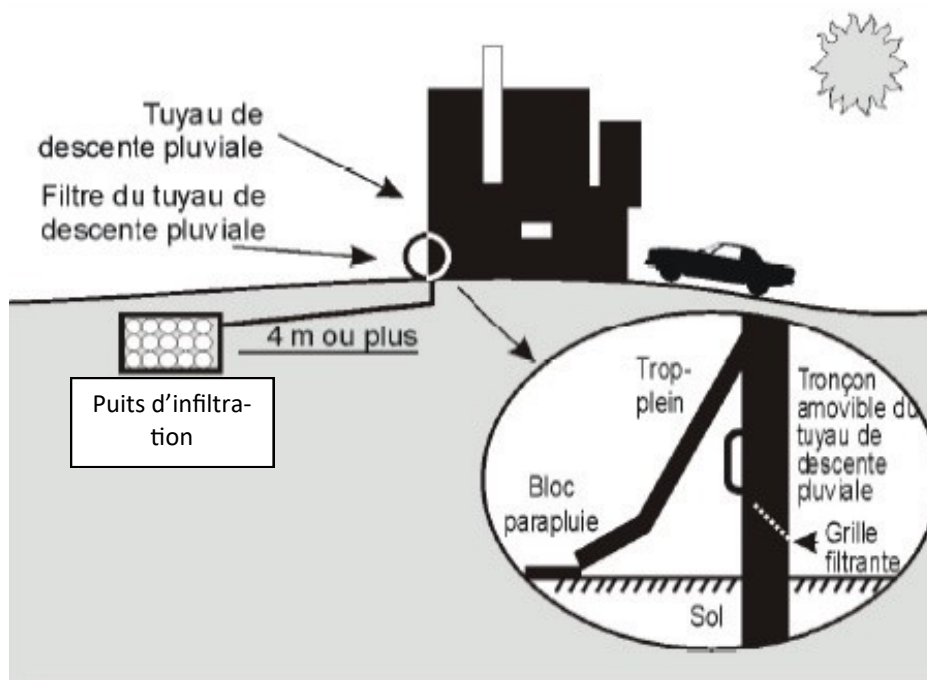
#### APPLICATIONS

Pour capter et infiltrer les eaux de ruissellement provenant:

- des toits;
- des aires de stationnement;
- d'autres surfaces imperméables.

#### PRINCIPES DE CONCEPTION

- Le dessous de ces systèmes doit être à au moins 1 m (3 pi) du niveau de la nappe phréatique selon les observations et les tests de percolation. Le puits est prohibé en sol argileux;
- Des tests de percolation sont nécessaires pour établir la capacité d'infiltration des sols en place;
- Les dimensions du puits ou de la tranchée dépendent des apports d'eau reçus;
- Les puits mesurent normalement de 1,2 m à 1,5 m (4 à 5 pi) de large et de 1 m à 1,5 m (3 à 5 pi) de profond, et leur longueur dépend de la surface de drainage qui contribue aux apports;
- La surface minimale du fond du puits est de 2 m<sup>2</sup> (21.5 pi<sup>2</sup>);
- Une épaisseur minimale de 0.3 m (1 pi) de terre végétale doit être prévue sur le dessus dans le cas où l'introduction des débits se fait par une conduite souterraine perforée;
- Les apports peuvent également être infiltrés par la surface, mais en prévoyant un bon prétraitement pour ne pas capter des eaux chargées de sédiments pouvant colmater la surface;
- Les eaux ne causeront pas de problème aux drains de fondation si le rejet est effectué suffisamment loin et sur un terrain aménagé avec une pente d'au moins 2 % s'éloignant du bâtiment;
- La distance minimale entre un puits ou une tranchée d'infiltration et les fondations d'un bâtiment doit être de 4 m (13 pi).



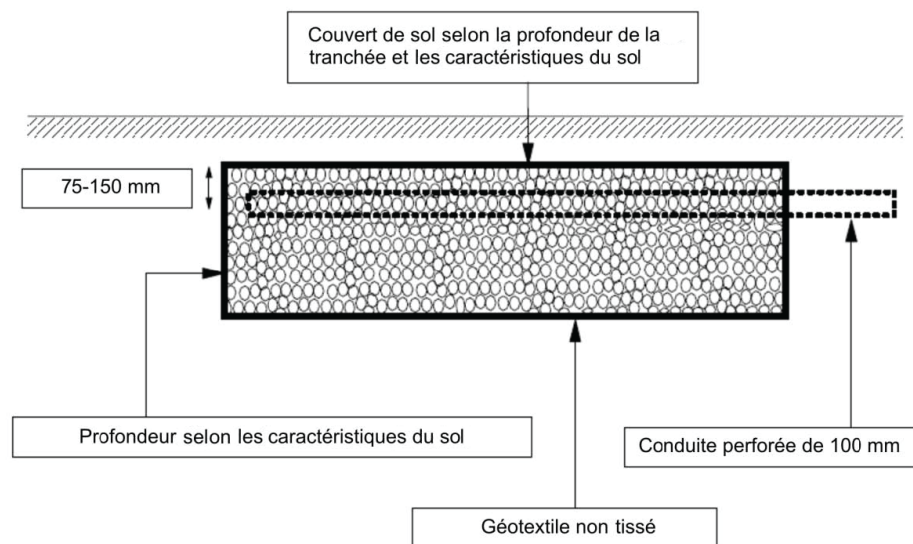
[https://www.ville.quebec.qc.ca/gens\\_affaires/implantation-projets-immobiliers/projets-residentiels/docs/fiches\\_gestion\\_eaux\\_pluviales/5\\_puits\\_ou\\_tranchee\\_infiltration.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/implantation-projets-immobiliers/projets-residentiels/docs/fiches_gestion_eaux_pluviales/5_puits_ou_tranchee_infiltration.pdf)

#### CONSTRUCTION

- Minimiser la compaction des sols en place;
- Contrôler l'érosion et protéger les lieux de l'apport de sédiments pouvant nuire au fonctionnement des ouvrages.

#### ENTRETIEN

- Protéger les surfaces contre la compaction qui peut nuire au rendement à long terme du système;
- Effectuer une inspection annuelle par le puits d'observation.



**Le prétraitement des eaux de ruissellement avant leur infiltration dans le sol est essentiel pour maintenir un bon fonctionnement du puits à long terme.**

Puits d'infiltration pour une maison unifamiliale.

[https://www.ville.quebec.qc.ca/gens\\_affaires/implantation-projets-immobiliers/projets-residentiels/docs/fiches\\_gestion\\_eaux\\_pluviales/5\\_puits\\_ou\\_tranchee\\_infiltration.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/implantation-projets-immobiliers/projets-residentiels/docs/fiches_gestion_eaux_pluviales/5_puits_ou_tranchee_infiltration.pdf)